

CONSEIL INTERCOMMUNAL DU 10.06.2020

Rapport de la commission de gestion et finances sur le préavis 07/2020 relatif à une demande de crédit de CHF 743'000.-- financé par un emprunt bancaire ou, si les finances le permettent, par la trésorerie courante, destiné à la transformation, l'agrandissement et l'équipement de la zone administrative de l'EPSGE dans le Collège L'Oujon – sis à Genolier.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Notre commission, composée de M. Cédric Marzer, M. Laurent Mathez et M. Thomas Kriha, s'est réunie le 19 mai par vidéoconférence pour étudier le préavis cité en titre.

Nous remercions M. Scott Adams pour la fourniture des documents supplémentaires demandés.

Il y a un besoin d'optimisation et d'adaptation de la zone administrative de l'EPSGE dans le collège de l'Oujon à Genolier, besoin que nous ne remettons pas totalement en doute. Le CODIR propose une extension du bâtiment pour répondre à ce besoin. Nous en renvoyons au rapport et aux conclusions de la commission des bâtiments en ce qui concerne la pertinence et la conception du projet.

La situation mondiale a changé et les récents événements liés au coronavirus ainsi que leurs impacts sur l'économie devraient nous inciter à la prudence quant aux importants investissements et envisager des reports d'ici à ce que nous ayons une meilleure vue sur la conjoncture et les potentielles baisses des recettes fiscales.

De plus, les coûts du projet nous semblent relativement élevés par rapport à la surface supplémentaire gagnée, et plus particulièrement les honoraires d'architectes et ingénieurs qui représentent à eux seuls plus de 20% du total.

Lors du préavis 03/2019 concernant le crédit d'étude de cette extension, notre commission avait déjà regretté qu'il n'y ai pas eu de mise au concours ou appel d'offre par rapport au bureau d'architecte et ingénieurs et était déjà réticente sur ce projet et le pilotage de celui-ci. Craintes confirmées dans l'étude de ce préavis.

Au vu de ce qui précède, la commission de gestion et finances vous recommande de rejeter le préavis 07/2020, et de ne pas accorder au CODIR le crédit de CHF 743'000.— pour la transformation, l'agrandissement et l'équipement de la zone administrative de l'EPSGE dans le Collège L'Oujon – sis à Genolier.

Arzier-Le Muids, le 05 juin 2020

La commission de gestion et finances (membres présents)

Cédric Marzer

Thomas Kriha

Laurent Mathez